



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Saint-Denis, le mercredi 10 avril 2019

La Commission de Régulation de l'Énergie valide un programme d'aides aux économies d'énergie de 160 M€ pour La Réunion

Le programme, élaboré par l'État, la Région, l'ADEME et EDF comporte 58 actions d'économies d'énergie pour les Réunionnais financées par les « Charges de Service Public de l'Énergie » représentant un total de 160 M€. Fixé pour 5 ans de 2019 à 2023, ce programme ambitieux devrait permettre d'économiser dès 2023, 318 GWh/an d'énergie et d'éviter 240 000 tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions d'une ville de 100 000 habitants. Les foyers les plus modestes se verront proposer des aides adaptées à leur situation, qui représentent 68 M€ sur la période 2019-2023.

La maîtrise de la demande d'énergie est un levier majeur de la transition énergétique à La Réunion. Le programme validé par la Commission de la Régulation de l'Énergie (CRE) est un outil structurant pour permettre au territoire de concrétiser les ambitions que fixera la future **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**. Élaborée pour les 10 prochaines années, cette PPE s'inscrit dans l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 : « parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030 ».

Les actions proposées aux Réunionnais concernent aussi bien les particuliers que les collectivités territoriales ou les entreprises. Elles incluent notamment :

- les actions visant à une amélioration du confort dans le bâti en ciblant particulièrement l'isolation, la protection solaire, et la mise en place de brasseurs d'air
- la production d'eau chaude solaire
- le remplacement d'équipements existants par des matériels plus efficaces et mieux dimensionnés (climatisation, électroménager, marmite à riz...)
- l'amélioration de l'éclairage et des meubles frigorifiques dans les bâtiments tertiaires
- la rénovation de l'éclairage public
- l'amélioration de la performance énergétique des process industriels.

Ce programme d'économies d'énergie, appelé « cadre territorial de compensation », est le fruit d'un travail de plus de deux ans du Comité de Maîtrise de la Demande d'Électricité (MDE) de La Réunion qui réunit l'État, la Région, l'ADEME et EDF et qui a été instauré sous l'impulsion de la Commission de la Régulation de l'Énergie. Cette dernière a étudié et approuvé le cadre de compensation proposé par le Comité, qui en pilotera la mise en œuvre.

La commission de régulation de l'énergie

La commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Depuis sa création, le 24 mars 2000, elle veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique. En savoir plus : www.cre.fr

ZOOM SUR LES PARTENAIRES

La Réunion Ecopositive

La Région Réunion, en charge de la stratégie économique et du développement durable, conduit depuis plusieurs années à travers son programme « La Réunion, île solaire et terre d'innovation » des actions visant à sensibiliser la population aux questions liées à la préservation de l'environnement et au développement des énergies nouvelles.

Voté lors de l'assemblée plénière du 29 mars dernier, le budget 2019 de la Région se caractérise par des efforts en matière d'aménagement, de développement durable et d'énergie avec un engagement de près de 39 M€ avec le doublement de l'aide liée aux énergies renouvelables avec une enveloppe d'un montant de 11,2 M€ sur les dispositifs tels que le SLIME, écosolidaire et chèque photovoltaïque. Par ailleurs, la Collectivité maintient son soutien à la filière photovoltaïque, l'accompagnement des projets en faveur des hauts, la valorisation de la biomasse par méthanisation et gazéification...

Dans le cadre de sa compétence en matière de planification des déchets, la Région élabore le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et affiche clairement l'objectif « zéro déchets » à l'horizon 2030, un scénario qui favorise le développement et la structuration des filières liées à l'économie circulaire créatrices d'emplois locaux.

À propos d'EDF

Le groupe EDF est présent à la Réunion depuis 1975, avec pour mission d'assurer le service public de l'électricité. Acteur économique majeur de l'île, avec 66 millions d'euros d'investissements par an – hors projet exceptionnel -, EDF Île de la Réunion est par ailleurs un des principaux employeurs du territoire plus de 700 salariés. L'entreprise produit, achète, transporte et fournit l'électricité vers tous les clients.

Sa mission s'inscrit dans le cadre de la péréquation tarifaire, principe qui permet à tous les Français de payer le même tarif de l'électricité partout en France. EDF Île de la Réunion place ses activités dans une démarche de proximité, de développement et de solidarité à l'égard des plus démunis.

L'entreprise contribue aux actions d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation, pour alléger la facture d'électricité de ses clients et préserver l'environnement. Elle conseille et accompagne les entreprises pour optimiser leurs process industriels et réduire leur consommation énergétique.

Engagée avec conviction dans la gouvernance de l'énergie, EDF Réunion travaille sur des projets industriels innovants et encourage toutes les initiatives contribuant à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Attachée au développement de l'économie locale, elle multiplie les partenariats avec différents acteurs économiques autour d'enjeux forts pour réussir la transition écologique du territoire.

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Contact Presse

Région Réunion	Kelly CHEUNG KIVAN YEUN – Tél : 0693 000 612 kelly.cheung@cr-reunion.fr
DEAL	Stéphane GEAUFREAU – Tél : Stephane.Geaufreau@developpement-durable.gouv.fr
ADEME	Camille LEFRANC – Tél : 0693 92 71 38 camille.lefranc@ademe.fr
EDF	Betty SALEMBIER - Tel: 0692 85 85 26 betty.salembier@edf.fr